



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 15421

Texte de la question

M François Massot attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la question suivante : depuis maintenant trois ans, on constate une diminution des crédits de prévention de l'alcoolisme qui sont alloués par l'Etat aux comités départementaux et aux centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie qui leurs sont rattachés. De plus, certaines rumeurs font état d'un « gel » de 5 p 100 des crédits alloués au titre de l'exercice 1989. Il lui demande en conséquence quelle est la situation des crédits alloués en ce domaine et quelles mesures il compte prendre pour améliorer la situation aux comités départementaux et aux centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie et rendre plus efficace leur action.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale tient à assurer l'honorable parlementaire de sa détermination à poursuivre les efforts entrepris depuis de longues années pour lutter contre l'alcoolisme et modérer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de préserver l'ensemble des moyens affectés à la lutte contre ce fléau, il n'a pas fait porter la régulation budgétaire sur les crédits de prévention de l'alcoolisme. Cette ligne budgétaire conserve donc en 1989 les crédits limitatifs qui ont été affectés en loi de finances pour les actions menées dans ce domaine. De plus il a porté le taux d'augmentation des enveloppes départementales à 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcôt entraîné par la revalorisation de la profession d'infirmière et la hausse des cotisations à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Il confirme son souci de développer très fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaître, pour la première fois depuis plusieurs années, une augmentation très sensible des crédits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Massot François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15421

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 3007